



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Mercredi 28 février 2018

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 20 février 2018 avec l'ordre du jour suivant :

1. Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
2. Acquisition de coffres pour poteaux incendie
3. Créances éteintes
4. Compte Administratif 2017 du Budget Forêt
5. Compte de Gestion 2017 du Budget Forêt
6. Affectation des résultats 2017 du Budget Forêt
7. Budget Primitif 2018 de la Forêt
8. Programme de travaux 2018 en forêt communale
9. Proposition acquisition parcelle forestière cadastrée section B n° 759
10. Relocation du droit de chasse en forêt communale de Granges-sur-Vologne
11. Révision du montant du loyer du bail de chasse avec la Société de chasse de Aumontzey
12. Don à la Commune

Sont présents : COLLIN Stéphane, DEGANDT Jacques, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, KIEFFER RYS Marion, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, PERRIN Christine, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric.

Procurations : CUNY Cyril (à MARTINACHE Guy), DAESCHLER Laetitia (à LEMARQUIS Maurice), GOUREC Neriman (à LAZZATI Bernard), MOUROT Corinne (à KIEFFER RYS Marion).

Absente excusée : ROUSSEL Elisabeth.

Sont absents : BERGER Michaël, DELANZY Jessica, DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13 – le quorum est atteint
Procurations : 04
Nombre de votants : 17 (15 votants pour le compte administratif)

Monsieur JACOB Christophe est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 07 Février 2018 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n° 20180228-137 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)
Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- la demande d'adhésion présentée par les Communes de FREBECOURT, PUZIEUX et le Syndicat scolaire du secteur de LE THOLY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce POUR** l'adhésion des collectivités précitées.

n° 20180228-138 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Acquisition de coffres pour poteaux incendie

Monsieur LAZZATI, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter des coffres pour poteaux incendie afin de remplacer le matériel vétuste.

Le montant est de 538.79 € HT le coffre et il en faudrait 5.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit, avant l'adoption du Budget, la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors dette et restes à réaliser). (579 703.07 € pour 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** l'achat de 5 coffres pour poteaux incendie, pour un montant total de 2 693.95 € H.T.
Les crédits nécessaires, soit un montant de 3 232.75 € TTC, seront inscrits à l'article 2315 – opération n° 261 « Voirie » au Budget Primitif 2018 de la Commune.

n° 20180228-139 Finances locales – Divers (7.10)
Créances éteintes

Faisant suite à un jugement du Tribunal d'Instance de Saint-Dié-des-Vosges prononçant une ordonnance de clôture avec effacement des dettes antérieures et à la demande de Monsieur le Trésorier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de statuer sur l'admission en créances éteintes des factures d'eau et d'assainissement de
 - 495.92 € (eau 2017)Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6542 du Budget Eau et Assainissement 2018.

Faisant suite à des jugements du Tribunal de Commerce prononçant la clôture pour insuffisance d'actif, et sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de statuer sur l'admission en créances éteintes des factures d'eau et d'assainissement de
 - 722.55 € (eau de 2004 et 2005)
 - 138.99 € (eau 2002)
 - 45.74 € (eau 2002)
- **Dit** que le montant total s'élève à 907.28 €
Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6542 du Budget Eau et Assainissement 2018.

n° 20180228-140 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Compte Administratif 2017 du Budget Forêt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le Compte Administratif 2017 du Budget Forêt dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	155 197.41	169 837.03	14 639.62
Investissement	11 719.87	30 235.79	18 515.92

n° 20180228-141 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Compte de Gestion 2017 du Budget Forêt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de Gestion du Budget Forêt 2017 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2017.

n° 20180228-142 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Affectation des résultats 2017 du Budget Forêt

Le Compte Administratif 2017 du Budget Forêt, fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement cumulé de 14 639.62 €
- ✓ Un excédent d'investissement cumulé de 18 515.92 €
- ✓ Des dépenses engagées non mandatées d'un montant de 5 659.49 €
- ✓ Des recettes restant à percevoir pour un montant de 0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2018 :

A l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté de 2017 » : 14 639.62 €

A l'article 001 « Solde d'exécution reporté de 2017 » : 18 515.92 €

n° 20180228-143 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget Primitif 2018 de la Forêt

Vu l'avis favorable de la Commission Forêt réunie le 2 Février 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Budget Primitif 2018 de la Forêt, par chapitre en Fonctionnement et par article en Investissement, comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	118 239.62	118 239.62
Investissement	48 159.49	48 159.49

n° 20180228-144 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Programme de travaux 2018 en forêt communale

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal du montant des travaux à réaliser dans la forêt communale de Granges-sur-Vologne et dans la forêt communale de Aumontzey, chiffré par l'Office National des Forêts, soit un montant de 3 819.22 € TTC en fonctionnement (entretien et nettoyage) et 6 667.44 € TTC en investissement (dégagement manuel et intervention en futaie).

Vu l'avis favorable émis par la Commission Forêt réunie le 2 Février 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** les devis présentés par l'Office National des Forêts,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur LEMARQUIS, Adjoint en charge de la Forêt, à les signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Forêt.

n° 20180228-145 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Proposition acquisition parcelle forestière cadastrée section B n° 759

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition faite par Monsieur GEORGEL Michel de vendre une parcelle boisée lui appartenant, cadastrée section B n° 759 « Sur le Neuf Pré », d'une contenance de 10 180 m².

Après comptage par Monsieur FLEUROT, agent ONF, et le garde-champêtre, l'estimation des bois s'élève à 13 046 € (volume grumes), à laquelle il faut ajouter le prix du terrain (0.15 €/ m²) soit 1 527 €.

Monsieur Jacques DEGANDT propose ses services pour toute estimation ultérieure.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur LEMARQUIS entendu, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, à proposer une somme de 14 573 € à Monsieur GEORGEL Michel, vendeur, pour l'achat de la parcelle cadastrée section B n° 759 « Sur le Neuf Pré »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur LEMARQUIS, Adjoint en charge de la Forêt, à signer tous les documents afférents à cette acquisition en cas d'acceptation du vendeur,
- **Précise** qu'une coupe exceptionnelle sera faite afin de compenser le montant de cette acquisition.

n° 20180228-146 Domaine et patrimoine – Locations (3.3)

Relocation du droit de chasse en forêt communale de Granges-sur-Vologne

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que le bail de location du droit de chasse de la forêt communale de Granges-sur-Vologne arrive à échéance le 31 Mai 2018.

Il convient de renouveler le bail de chasse auprès de la Société de Chasse de Granges-sur-Vologne.

Monsieur DEGANDT signale que des clauses du Cahier des charges générales de la chasse en forêt communale pourraient être reprises afin de compléter ce bail.

Après avis de la Commission Forêt réunie le 2 Février 2018, il est proposé :

- un loyer annuel de 3 500 €, pour une surface de 429 hectares,
- d'ajouter une condition : « le preneur communiquera au bailleur l'identité des membres de la Société de Chasse »,
- de modifier les échéances de fin et de début du bail, soit les 31 mars et 1^{er} avril, pour une question de cohérence par rapport aux périodes de chasse.

Le bail est proposé pour une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Fait siennes** les propositions ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur LEMARQUIS, Adjoint en charge de la Forêt, à signer le bail à intervenir avec la Société de Chasse de Granges-sur-Vologne.

n° 20180228-147 Finances locales – Divers (7.10)

Révision du montant du loyer du bail de chasse avec la Société de Chasse de Aumontzey

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition faite par la Commission Forêt de réviser le montant du loyer du bail de chasse établi avec la Société de Chasse de Aumontzey, jusqu'au 31 Mai 2023, soit 450 € annuel.

Il convient également de modifier les échéances de fin et de début du bail (31 mars et 1^{er} avril) et d'ajouter la condition de communication de l'identité des membres de la Société de Chasse, afin que ce bail soit en conformité avec celui établi auprès de la Société de Chasse de Granges-sur-Vologne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** de réviser le montant du loyer annuel à hauteur de 450 € et de modifier le bail de façon identique à celui établi auprès de la Société de Chasse de Granges-sur-Vologne,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur LEMARQUIS, Adjoint en charge de la Forêt, à signer le bail à intervenir avec la Société de Chasse de Aumontzey.

n° 20180228-148 Finances locales – Divers (7.10)

Don à la Commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un don de 450 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Accepte ce don d'un montant de 450 €.

Information

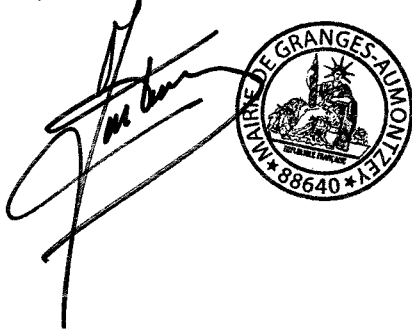
Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges qui informe qu'il n'y aura pas de retrait d'emploi à l'école élémentaire « Jules Ferry – Charlemagne » lors de la prochaine rentrée.

Monsieur THOMAS, Adjoint, s'insurge contre les fermetures d'écoles, de bureaux de poste, de lignes ferroviaires qui menacent nos territoires ruraux. Une motion de soutien sera établie en faveur du maintien des services existants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Guy MARTINACHE



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 5 Mars 2018 et transmis au contrôle de légalité le 7 Mars 2018.

